

Chapitre 7 du livre

Procédure après décès

Date : _____ Nom : _____

Guide pas à pas des démarches numériques des premières semaines. Elle ne remplace pas les démarches légales (déclaration de décès, notaire, succession).

Étape 1 — Sécuriser les accès (jours 1-2)

changer le mot de passe de l'e-mail principal ; garder le téléphone actif et chargé pour les codes

Étape 2 — Stopper les abonnements prioritaires (semaine 1)

voir fiche 3 : commencer par les lignes « à stopper »

Étape 3 — Contacter la banque (semaine 1)

prévenir du décès, fournir l'acte de décès

Étape 4 — Récupérer documents et photos importants (semaines 2-3)

Étape 5 — Contacter assurance et mutuelle (semaines 2-3)

Étape 6 — Préserver les souvenirs numériques (quand le moment sera venu)

Important : n'utilisez jamais les identifiants bancaires du défunt pour effectuer des opérations — ce serait contraire à la loi. Les comptes individuels sont bloqués dès que la banque est informée ; un compte joint continue de fonctionner pour le cotitulaire. Les démarches bancaires passent toujours par la voie officielle, avec l'acte de décès.